

LA COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Au Conseil d'administration de juin 2023, les administrateurs de l'Unédic ont validé la charte de déontologie des mandataires et le règlement intérieur de la commission d'éthique et de déontologie.

MISSIONS

La **Commission d'éthique et de déontologie** apporte son expertise sur le périmètre de la charte de déontologie qui a vocation à définir les bonnes pratiques en matière de déontologie applicables aux administratrices, administrateurs, personnalités qualifiées, conseillers techniques, dans l'exercice de leurs mandats au sein des instances de gouvernance de l'Unédic.

Le Conseil d'administration nomme les membres de la Commission d'éthique et de déontologie, qui est composée d'un président, de 8 membres et de deux personnalités qualifiées.

MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE 2026-2027

La commission est composée de 8 membres. Deux personnalités qualifiées extérieures à l'Unédic complètent la liste des membres de la commission :

- Mme. Isabelle Bricard, U2P (Collège employeurs)
- M. Martial de Villepin, CFTC (Collège salariés)
- Mme. Laure Doucin, FO (Collège salariés)
- Mme. France Henry-Labordère, Medef (Collège employeurs)
- M. Bertrand Mahé, CFE-CGC (Collège salariés)
- Mme. Emmanuelle Moissonnier, CGT (Collège salariés)
- Mme. Chantal Richard, CFDT (Collège salariés)
- Mme. Marie-Karine Tibi, CPME (Collège employeurs)
- Mme. Anne-Hélène Monsellato (personnalité qualifiée)
- M. Nicolas Vandevyver (personnalité qualifiée)

Mme. Anne-Hélène Monsellato est présidente de la commission d'éthique et de déontologie.